

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 30 avril 2020, débutée à 16 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue à huis clos conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2020-04-135

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2020, se tenant à compter de 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-136

AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRE D'ACHAT – LOT 4 693 601 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat soumise par le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., concernant l'immeuble sis au 55, boulevard Portage-des-Mousses, connu et désigné comme le lot 4 693 601 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay (le tout formant et étant ci-après

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

appelé « immeuble visé »);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance et accepte les modalités de la vente fixées à l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la vente de l'immeuble visé au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour une somme de CENT dollars (100 \$), taxes en sus, et suivant les autres modalités de vente prévues à l'offre d'achat;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'offre d'achat ainsi que, subsidiairement, l'acte de vente, et à poser tous les actes et à signer tous les documents et/ou amendements nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-137

APPUI – PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 55, BOULEVARD PORTAGE-DES-MOUSSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier accepte de vendre l'église St-Alexandre au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.;

CONSIDÉRANT que le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. a besoin de locaux supplémentaires afin de réaliser ses projets futurs, entre autres, pour le développement de son nouveau service de comptoir alimentaire;

CONSIDÉRANT que le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. est un organisme sans but lucratif et qu'il est sensible à la préservation d'éléments architecturaux de l'ancienne église St-Alexandre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier cherche depuis plusieurs mois une nouvelle vocation pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que les projets du CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. se réalisent par consensus social;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier appuie le projet du CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 55, boulevard Portage-des-Mousses afin de faciliter la transition de ce lieu de culte patrimonial excédentaire vers de nouveaux usages en lien avec les besoins de la communauté et que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière dans le cadre du *Programme de requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

2020-04-138

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 30 avril 2020, débutée à 16 h, soit levée à 16 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire